



CACES ® R482 Engins de chantier cat A, B, C1, D, E, F, G - INITIAL

Objectifs pédagogiques :

- Identifier les règles générales et principes d'une conduite d'engins en Sécurité.
- Être capable d'assurer l'entretien journalier d'un engin de chantier.
- Savoir maîtriser la conduite des engins de chantier de la catégorie visée.

Personnes concernées et prérequis :

Personnes concernées : Toute personne affectée à la conduite d'engins de chantier.

Prérequis des participants :

- Être âgé d'au moins 18 ans.
- Avoir des aptitudes de conduite des engins.
- Savoir lire et écrire (notamment pour les livrets d'entretiens).
- Avoir le sens des responsabilités.

(Les prérequis seront vérifiés à chaque début de session par le formateur. En cas de non-conformité, le formateur aura la possibilité de refuser le stagiaire).

Intervenant :

Formateur spécialisé et expérimenté dans la conduite et la manipulation d'engins de chantier.

Testeur CACES pour le dernier jour (si CACES prévu) ayant une expérience professionnelle d'au minimum 1 an dans la conduite d'engin ; ayant obtenu le CACES auprès d'un organisme testeur pour la ou les catégories d'engins concernés ; reconnu apte à la fonction de testeur. Notre organisme certificateur est désignée en fonction de la zone géographique de la session.

Informations pratiques :

- Nombre de participant maximal : Groupe de 6 stagiaires maximum.
- Durée : 21 heures, soit 3 jour(s).
- Nature de l'action : intra-entreprise ou inter-entreprise.
- Dates : Formation en présentiel, selon dates définies dans l'offre de prix et convention de formation.

Pédagogie :

- Méthodes pédagogiques et techniques : Pédagogie active basée essentiellement sur des apports théoriques et mises en situations pratiques sur les engins concerné(s). Tour de table de positionnement préalable afin de permettre au formateur de vérifier l'adéquation du parcours de chaque stagiaire et d'adapter son déroulé pédagogique. Matériels pédagogiques et techniques : Salle de formation avec vidéoprojecteur & PC (théorie), engin à jour de ses contrôles (pratique). En cas de matériel non conforme, le formateur refusera de réaliser la partie pratique.

⇒ *Suivi et sanction : feuille de présence, attestation de présence à une action de formation, bilan de formation donnant un avis sur la délivrance d'une autorisation de conduite, remise d'un livret mémo de formation aux stagiaires.*

Appréciation atteinte des objectifs/acquisition des compétences : test théoriques et pratiques, conforme à la recommandation R482 de la CNAM ou équivalent, bilan de formation.

CONTENU DE LA FORMATION

Les Contenus de Formation sont personnalisés aux spécificités des différentes catégories d'engins.

CONNAISSANCES DE BASE DU CODE DE LA ROUTE

- Identification et connaissance des signalisations ;
- Connaissance des règles fondamentales liées aux manœuvres particulières ;
- Connaissance des réglementations applicables aux véhicules.

DEVOIRS ET RESPONSABILITES DES CONDUCTEURS D'ENGINS

- Les prescriptions des textes réglementaires applicables ;
- Les risques spécifiques dus aux travaux en tranchée (pour les engins relevant de ce type) ;
 - Les protections individuelles ;
 - Les informations spécifiques à un chantier.

TECHNOLOGIE ET CONNAISSANCE DES ENGINS

- Les différents organes ;
- La préparation à la mise en route,
- Les précautions lors de l'arrêt.

RISQUES INHERENTS AU FONCTIONNEMENT DE L'ENGIN

- Risques mécaniques, électriques, chimiques, incendie-explosion...

LES REGLES DE CONDUITE

- Les règles générales de sécurité,
- Les règles particulières de sécurité (suivant les engins).

RECYCLAGE PRECONISE TOUS LES 10 ANS SAUF SI CHANGEMENT POSTE, ENGIN, RISQUES.